

n'en pas douter, lors de sa libération, les bénéfices réalisés durant la période de son internement lui ont été remis. Sur ce point, il est dit dans le rapport que les autorités l'ignorent.

Puis, lors de sa libération, après que les compagnies dont il était actionnaire eussent obtenu du Gouvernement des commandes représentant plusieurs millions de dollars, l'Etat a acquis de lui la compagnie de construction navale qu'il exploitait. Je tiens à signaler que pendant son internement la Dufferin Paving and Crushed Stone Company Limited, dont il était actionnaire, a obtenu une commande de \$134,496 pour des aménagements à Hagersville, Ontario, et la Dufferin Paving Company Limited en a obtenu une de \$34,530 pour le pavage de routes, et d'autres travaux à Swift Current. Durant son internement, l'Etat a adjugé des contrats à la Dufferin Shipbuilding Company Limited, dont il avait le contrôle total ou partiel, pour plusieurs millions de dollars: le 23 octobre 1940, deux dragueurs de mines, \$1,316,852; le 9 avril 1941, quatre dragueurs de mines, \$2,699,568; le 2 juin 1941, dragueurs de mines, \$2,530,817. Enfin, lors de sa libération, le Gouvernement a annulé, par voie de convention, les accords en cours et s'est porté acquéreur des actions existantes de la Dufferin Shipbuilding Company au prix de \$975,000. Pourquoi a-t-on permis à un ennemi du pays, s'il en était un, et alors qu'il était interné, de poursuivre son entreprise commerciale sous la vigilance du séquestre des biens de sujets de pays ennemis et de toucher les bénéfices qui en étaient résultés, au moment de sa libération; cela exige une explication. Le ministre peut dire à la Chambre et au pays qu'une erreur a été commise et que cet homme était innocent. A mon avis, le Gouvernement aura de la difficulté à donner une autre explication satisfaisante. La seule raison qu'on a donnée pour le libérer est qu'il était gravement malade.

En terminant, je dois dire que j'avais l'honneur de faire partie du comité des règlements de la défense du Canada au cours de la première session. Ainsi que l'ont fait remarquer l'honorable député de Parry-Sound, qui a contribué à rehausser le comité par son prestige d'avocat distingué, et l'honorable député de Rosetown-Biggart (M. Coldwell), si jamais un comité de cette Chambre a pu servir de modèle à d'autres, c'est bien celui-ci. Les membres de ce comité ont travaillé en collaboration sans aucune considération de parti ou d'avantages politiques; ils avaient en vue une seule chose: la défense du pays à l'heure actuelle. Il est vrai qu'on a commis des erreurs et qu'on a dû améliorer les règlements primitifs de temps à autre; mais le travail qu'il a accompli jusqu'ici justifie son existence et son droit à être maintenu.

Je me joins à l'honorable député de Vancouver-Sud (M. Green) pour demander que le comité ait l'occasion d'examiner également les questions de la naturalisation et de l'expulsion. Si je comprends bien, à l'heure actuelle, les citoyens d'origine étrangère qui sont sujets britanniques et qui sont internés pour des actes de sabotage, ne pourront être expulsés à la conclusion des hostilités, et l'on devrait examiner la question et faire des recommandations à ce sujet le plus tôt possible.

M. J. W. NOSEWORTHY (York-Sud): Il y a plus de deux mois, une délégation de l'Association des libertés civiles rencontrait le premier ministre (M. Mackenzie King), le ministre de la Justice (M. St-Laurent) et d'autres membres du cabinet, et formulait certains vœux relativement à la mise en vigueur des règlements concernant la défense du Canada. Nous avons, à maintes reprises, demandé au ministre un rapport concernant l'attention qu'on a apportée à ces vœux et la mesure dans laquelle on y a donné suite. Le premier ministre nous a promis ce rapport avant le congé de Pâques.

L'hon. M. ST-LAURENT: Il est prêt depuis six semaines et pourra être déposé quand le voudra l'honorable représentant.

M. NOSEWORTHY: Nous aurons donc un rapport lorsque le ministre parlera sur la motion.

Je désire ensuite appeler l'attention du ministre et des membres du comité sur trois accusations fort répandues et que j'ai entendues dans toutes les parties de l'Ontario au sujet des règlements concernant la défense du Canada. Un très grand nombre de gens ont dans l'idée qu'on interne les communistes en tant que communistes. Dans l'intérêt de notre effort de guerre, nous devons prendre tous les moyens possibles pour faire disparaître ce soupçon de l'esprit de nos gens. Si j'étais communiste et désireux de répandre cette idéologie bien plus que d'accélérer notre effort de guerre, rien ne me plairait plus que de voir les chefs du mouvement communiste internés, car alors on en fait des héros publics et le prestige de leur cause s'accroît au sein du parti et parmi le reste de la population.

En deuxième lieu, et malgré toutes les déclarations à l'effet contraire que nous avons entendues cet après-midi, j'ai constaté que les gens ont dans l'idée qu'on a interné certains individus en raison de leur activité au sein d'organismes ouvriers. Les membres du comité nous ont donné l'assurance que personne n'avait été interné pour de tels motifs.